

## REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA FAUSSE MANSE AU LIEU DIT « BOUSSAYE »

Cette vanne, réalisée en 1977 dans le but de réduire le risque d'inondation dans le bourg de l'Île Bouchard, n'est pas satisfaisante. Sa présence empêche la migration des espèces piscicoles. Sa gestion n'est pas optimale lorsque les crues interviennent ; les ouvertures et fermetures sont trop brutales, et dans l'intérêt unique de ceux qui l'actionnent.

Afin d'améliorer ce « point noir », le syndicat de la Manse a réalisé une étude qui a permis de définir la solution adaptée au mieux au contexte. **Les travaux consisteront à ôter la vanne puis la remplacer par une « rampe/déversoir » dans le but de rendre possible la migration des espèces à toute période, puis d'autoréguler les débits de décharge en direction de la Fausse Manse.**

La chute d'eau mesure 1,3 m au total. Il a été décidé de réaliser les travaux sur deux années. L'été 2014, la chute d'eau sera réduite de part le rehaussement du lit de la Fausse Manse. L'été 2016, l'opération est réitérée, puis la « rampe/déversoir » en béton est créée en lieu et place de la vanne, alors démolie.





AVANT TRAVAUX



PENDANT TRAVAUX (2014) - ces gros blocs sont installés pour maintenir le nouveau lit





APRES TRAVAUX 2014 - des pieux sont installés afin d'orienter les embâcles



APRES TRAVAUX 2014 - des blocs de taille moyenne permettront de casser la force de l'eau



APRES TRAVAUX 2014 - le nouveau lit de la Manse est alterné de fosses et radiers



APRES TRAVAUX 2014 - les fosses sont les zones profondes, très intéressante pour la faune





PENDANT TRAVAUX 2015 - le chantier reprend à l'aide de camions et d'une pelleuse



PENDANT TRAVAUX 2015 - un batardeau permettra de réaliser le déversoir « à sec »



PENDANT TRAVAUX 2015 - une toupie de béton (6 m<sup>3</sup>) est déversée à l'emplacement



PENDANT TRAVAUX 2015 - un mois de séchage est nécessaire avant la mise en eau











Ces travaux ont coûté 31 000 € TTC. Ils ont été financés pour 50 % par l'agence de l'eau Loire Bretagne, 15 % par le conseil régional du Centre, 15 % par le conseil départemental d'Indre-et-Loire puis 20 % par le syndicat de la Manse et de ses affluents.

Ces travaux seront annuellement suivis par le syndicat de la Manse. Le déplacement éventuel des blocs et pierres sera observé. Lorsque la végétation s'installera aux pourtours du déversoir, elle sera supprimée afin de ne pas déstabiliser la « rampe/déversoir ».



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*



**SYNDICAT DE LA  
MANSE  
ET DE SES AFFLUENTS**